

CERTIPHYTO : INITIAL OU RENOUELEMENT

*Acquérir ou renouveler votre certificat obligatoire
d'utilisation des produits phytosanitaires*

Scannez-moi
Pour + d'info



3 FORMULES



Formation complète

1 à 4 jours (selon le Certiphyto)

Dans nos locaux ou intra-
entreprise

200€ TTC/j



Formation à distance

Modules en ligne à réaliser en
autonomie

Test de validation au CFPPA

200€ TTC/j



Test de validation

Passer le test informatique de
1h30 dans nos locaux

175€ TTC/j

QUI EST CONCERNÉ PAR CERTIPHYTO ?

- Les agriculteurs et leurs salariés qui encadrent ou réalisent des applications
- Les utilisateurs professionnels en zone non agricole (collectivités, golfs, campings, bailleurs ruraux, copropriétés...)
- Les applicateurs et/ou prestataires de services qui interviennent pour des tiers (Entreprises de travaux agricoles, paysagistes) et leurs salariés
- Les conseillers agricoles
- Les distributeurs et vendeurs de produits phytosanitaires (coopératives, négoce, jardinerie)



QUEL CERTIPHYTO CHOISIR ?

Agriculteur, collectivité, golf ou copropriété

Je dois choisir, acheter
et utiliser

**DECIDEUR EN ENTREPRISE
NON SOUMISE A AGREMENT**

INITIAL
2j



RENOUVEL-
LEMENT **1j**

Prestataire de service

Je dois choisir, acheter
et utiliser

**DECIDEUR EN ENTREPRISE
SOUMISE A AGREMENT**

INITIAL
3j



RENOUVEL-
LEMENT **1j**

Salarié ou agent

Je dois appliquer

OPÉRATEUR

INITIAL
2j



RENOUVEL-
LEMENT **1j**

Commerçant :

Je dois vendre et informer

MISE EN VENTE

INITIAL
3j



RENOUVEL-
LEMENT **1j**

Conseiller :

Je dois informer et prescrire

CONSEIL

INITIAL
4j



RENOUVEL-
LEMENT **2j**

COMMENT OBTENIR LE CERTIPHYTO ?



VOIE 1 La validation d'un diplôme agricole obtenu il y a moins de 5 ans

VOIE 2 Une formation qui intègre un test de vérification des connaissances. La durée de la formation dépend du type de certiphyto (de 2 à 4 jours)

VOIE 3 Un test sous forme de QCM (Questionnaire à Choix Multiples). En cas d'échec à ce test, il est obligatoire de suivre une formation (voie 2). Le nombre de question et le seuil de réussite varient en fonction du certificat demandé

Si vous avez obtenu un diplôme il y a moins de 5 ans, vérifiez en priorité si celui-ci vous permet d'acquérir le certificat dont vous avez besoin

COMMENT RECEVOIR SON CERTIPHYTO ?

Après avoir suivi votre formation, validé votre test Certiphyto ou un diplôme permettant d'obtenir le certificat visé.

Demandez votre attestation. Attention ce n'est pas automatique

FAIRE SA DEMANDE D'ATTESTATION



- Vous avez 6 mois après la formation ou la réussite de votre test.
- Il faut effectuer la demande de délivrance sur le site www.service-public.fr
- En fin de procédure vous devrez déposer en pièce jointe votre attestation ou votre bordereau de score (remis en pdf par l'organisme de formation) ou votre diplôme
- Une fois la saisie terminée, vous recevez un mail de la DRAAF avec la référence de votre télé-démarche

Environ deux semaine après, reconnectez-vous sur www.service-public.fr allez sur l'onglet « Mes documents » où vous pourrez télécharger le courrier du Ministère avec votre N° de Certiphyto (disponible pendant 6 mois)

FINANCEMENT DE LA FORMATION

Prise en charge par VIVEA, OCAPIAT, CPF

Pour plus d'informations :

Contactez le Service d'Accueil Individualisé : Mme ESCOUBET au 04 68 72 83 00



Cette formation est accessible aux personnes en situation de handicap. Un Référent Handicap est présent sur le Campus.

Contactez-nous dès maintenant !

Lycée Martin Luther King
Avenue des Etangs
11 100 NARBONNE
04 68 41 36 39

Lycée Charlemagne
Route de St Hilaire
11 000 CARCASSONNE
04 68 72 83 00

cfppa.pays-d-aude@educagri.fr
www.campusterreetnature.fr
@fpca11 sur



CAMPUS
TERRE &
NATURE

MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE,
DE L'AGRO-ALIMENTAIRE
ET DE LA SOUVERAINETÉ
ALIMENTAIRE
Liberté
Égalité
Fraternité

MaJ : 08/09/2026